

## TERMES DE RÉFÉRENCE

### **Recrutement d'un (e) Consultant (e): Révision du Guide Budgétaire municipal 2015-2016 dans la perspective de participation, du genre et d'inclusion**

Titre du poste : Consultation pour la révision du Guide budgétaire municipal selon une perspective genre

Lieu d'affectation	Port-au-Prince
Domaine d'intervention	Gouvernance/planification
Type de contrat	Consultant (e) national (e)/individuel (le)
Durée du contrat initial	six (6) mois

#### **1. Contexte et justification**

La Constitution de 1987 amendée ordonne la séparation des finances de la République en finances nationales et en finances locales. Leur gestion respective est assurée par des organismes et des mécanismes prévus à cet effet.<sup>1</sup> Aux termes de l'article 66 de la Constitution de 1987, la commune jouit de l'autonomie administrative et financière. Cependant, qu'elle soit autonome administrativement et financièrement, elle est contrainte au respect des lois, normes et politiques définies au niveau national par le pouvoir central.<sup>2</sup>

A la suite du tremblement de terre de 2010, nombreux sont les partenaires techniques et financiers (PTF) qui voulaient appuyer les collectivités territoriales et plus particulièrement les communes à travers les mairies dans leur processus de relèvement. Ils intervenaient de manière disparate dans le renforcement des capacités, notamment en matière de processus budgétaire. Interpellé par la situation, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) a décidé de régler les interventions en mettant à la disposition des mairies et de tous ceux intéressés par la thématique, un guide budgétaire municipal appelé à orienter, en tout premier lieu, les responsables et cadres municipaux et aussi les différents acteurs qui manifestent le désir d'accompagner les mairies dans le processus.

La première version du guide budgétaire municipal date de 2010-2011. Depuis lors, ce guide a fait l'objet de plusieurs révisions. La dernière mise à jour remonte à 2016, où deux (2) nouveaux chapitres portant l'un sur la comptabilité des matières et l'autre sur l'élaboration et la gestion du budget dans CIVITAX, ont été intégrés.

---

<sup>1</sup> Art 217 de la Constitution amendée

<sup>2</sup> Art 67 du Décret du 1er février 2006 fixant le cadre général de la décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes

Après plus de cinq (5) années d'utilisation de la plus récente version du guide, de nouveaux défis et réalités s'imposent aux mairies. Parmi ces défis, il revient de considérer la question de la participation des citoyens et de l'inclusion des groupes généralement marginalisés dans la prise de décisions sur les affaires qui les concernent. Par ailleurs, en matière de finances publiques, des modifications ont été apportées dans certains textes de lois régissant la fiscalité locale (CFPB, Patente) ; la normalisation comptable est déjà initiée dans plusieurs communes (plan comptable des collectivités territoriales et plan comptable particulier de certaines communes disponibles, plusieurs séances de formations déjà dispensées par le MEF et le MICT). Compte tenu de l'urgence de ces nouvelles réalités, le MICT entend procéder à une nouvelle mise à jour du guide budgétaire municipal.

Le projet AGLDT du PNUD entend accompagner le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales en lui apportant une assistance technique et financière pour conduire l'évaluation, la révision et la vulgarisation du nouveau guide. Le cadre général de cette assistance est défini dans les présents termes de références.

Le Projet « Gouvernance Locale et Développement Territorial » (AGLDT) est un projet de 5 ans du gouvernement haïtien, mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD. Le projet est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD. Son objectif ultime est que toutes les femmes et les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décentés et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence. Le Projet appuiera le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontière. Pour ce faire, le projet renforcera la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles. Le Projet AGLDT est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

## **II. Objectifs de la mission**

### *Objectif général :*

L'objectif général de cette mission consiste à appuyer le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) dans le cadre, d'une part, de l'évaluation et la révision du GBM 2015-2016 en y intégrant la sensibilité genre et l'approche participative et d'autre part, de la vulgarisation de la nouvelle version auprès des acteurs intéressés.

### *Objectifs spécifiques :*

Les objectifs spécifiques assignés à cette consultation sont :

- Conduire une évaluation du guide budgétaire municipal de 2016, en recherchant ses failles et ses manquements et les nouveaux défis et réalités à considérer ;
- Elaborer, sur la base de l'évaluation, la version révisée du guide budgétaire municipal, en tenant compte des principales avancées dans la réforme des finances publiques ;
- Intégrer l'aspect genre et les mécanismes facilitant la participation des citoyens au cours de la préparation des budgets communaux ;
- Assurer la vulgarisation du guide auprès d'un ensemble d'acteurs ;
- Toutes autres tâches en lien avec la consultation, décidées conjointement entre le/la Consultant-e et le comité de pilotage de l'étude (MICT, MCFDF et AGLDT).

### **III. Résultats attendus**

La consultation vise les résultats suivants :

R1 : Les activités d'évaluation de la version 2016 du Guide ont été réalisées et le rapport qui en découle servira de points d'ancrage à la révision du Guide budgétaire municipal de 2016 ;

R2 : Les municipalités disposent d'un nouveau cadre de référence pour l'élaboration du budget communal sensible au genre et rédigé avec la participation des secteurs organisés de la commune ;

R3 : La version révisée du Guide budgétaire est vulgarisée à travers les dix (10) départements du pays.

### **IV. Méthodologie et modalités d'exécution de la mission**

La consultation sera réalisée selon les présents termes de référence. La méthodologie proposée comporte les phases suivantes :

#### *Phase préparatoire*

- a) Rencontres de cadrage et de validation des termes de référence par les parties prenantes ;
- b) Méthodologie révisée assortie d'un chronogramme d'activités ;

#### *Phase de réalisation*

- a) Rencontres d'orientation avec les cadres du MICT ;
- b) Collecte de données qualitatives dont la synthèse portera sur les éléments suivants :
  - expériences des principaux utilisateurs du GBM afin d'identifier les lacunes et les difficultés d'application ;
  - points de vue de certains spécialistes et praticiens en matière de finances publiques en général et de finances des CT en particulier ;
  - perception des principaux rédacteurs du document ;
  - principales avancées en matière de réforme des finances publiques (élaboration du Plan comptable des CT et du plan comptable particulier des communes, mise en place du poste comptable public territorial) ;
  - Vérification de la prise en compte du genre dans le guide budgétaire municipal.
- c) Rapport d'évaluation de la version 2016 du GBM ;
- d) Rédaction et soumission de la version préliminaire du Guide révisé ;

- e) Affinement des documents à la suite des recommandations et commentaires des parties prenantes (MICT, MCFDF et AGDLT) ;
- f) Finalisation et remise des documents ;
- g) Organisation de trois ateliers régionaux dont un dans le:
  - o grand Nord (Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Artibonite) ;
  - o grand Sud (Sud, Sud-Est, Nippes, Grand'Anse) ;
  - o Ouest (Centre, Ouest)

Ces ateliers organisés à l'intention des directeurs généraux, directeurs administratifs, comptables payeurs, responsables fiscaux et contrôleurs financiers territoriaux visent à vulgariser le document pour une meilleure appropriation et application.

#### **V. Durée de la consultation**

La consultation s'étendra sur une période de six (6) mois à partir de la date de signature du contrat.

#### **VI. Livrables attendus**

<i>Livrable 1</i>	Méthodologie révisée
<i>Livrable 2</i>	Rapport d'évaluation de la version du guide budgétaire de 2016
<i>Livrable 3</i>	Version préliminaire du Guide budgétaire municipal révisé (GBMR)
<i>Livrable 4</i>	Version finale du GBMR
<i>Livrable 5</i>	Rapport des ateliers de vulgarisation du Guide

#### **VII. Profil du / de la Consultant-e**

Le (a) consultant (e) doit répondre aux qualifications suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau maîtrise au minimum en finances publiques, gestion administrative et financière locale, budgétisation municipale ou autres domaines connexes ;
- Avoir, au moins, dix (10) ans d'expériences avérées dans le domaine des finances locales ;
- Posséder une connaissance confirmée des normes et textes régissant les finances publiques en général et les finances locales en particulier ;
- Avoir participé aux différentes réformes des finances locales ;
- Avoir déjà participé à des missions analogues ou équivalentes aux côtés du MICT, un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique du genre ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de questionnement des données existantes
- Etre capable d'animer des équipes et de transmettre des connaissances ;
- Etre capable de travailler de façon autonome.

#### **VIII. Dossier de candidature**

Le dossier de soumission sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière qui devront être transmises séparément. Tout dossier ne respectant pas ce principe ne sera pas analysé.

### *Offre technique*

Le consultant soumettra une proposition technique présentée de manière concise et structurée incluant:

- a) une compréhension des besoins et services attendus à partir des termes de référence ;
- b) une proposition méthodologique faisant état de la démarche qui sera utilisée pour réaliser le travail ;
- c) un chronogramme du déroulement de la prestation ;
- d) le CV détaillé du consultant soulignant les expériences et expertises dans les domaines recherchés ;
- e) une liste de consultations similaires déjà conduites, incluant les coordonnées téléphoniques et électroniques d'au moins deux (2) autorités contractantes ;
- f) les copies de diplômes et certificats ;

### *Offre financière*

Le soumissionnaire proposera un budget complet pour la réalisation de son mandat en adéquation avec l'offre technique. Ce dernier comprendra tous les coûts nécessaires pour effectuer la consultation (honoraires professionnels, frais d'hébergement, location de véhicules, organisation des sessions de vulgarisation du guide budgétaire révisé) ou tout autre frais prévu pour la réalisation de la consultation.

### **Modalités de paiement**

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

<b>Paiement</b>	<b>Réalisation des travaux</b>	<b>Date</b>
30%	Livrable 1 : Une note méthodologique révisée	15 jours ouvrables après la signature du contrat
	Livrable 2 : Rapport d'évaluation du GBM 2015-2016	30 jours ouvrables après la signature du contrat
30%	Livrable 3 : Version préliminaire du GBM 2015-2016 révisé	90 jours ouvrables après les livrable 1 et 2
20%	Livrable 4 : Version finale du GBM 2015-2016 révisé	25 jours ouvrables après la prise en compte des remarques du commanditaire
20%	Livrable 5 : Rapport de vulgarisation du GBM révisé	20 jours après la réalisation des ateliers régionaux

